Société de Logements de Mouscron
SRL agréée par la SWL

Les bureaux seront uniquement ouverts de 8 h 30 à 12 h 00.

DOCUMENTS A FOURNIR :	Veuillez cocher les documents fournis
– une composition de ménage **ACTUELLE** à demander au service population de votre commune (préciser **42 A** pour les habitants des communes de Mouscron, Luingne, Herseaux et Dottignies) ;	
– pour toutes les personnes de plus de 18 ans : la feuille d'impôts (avertissement-extrait de rôle) revenus 2024- exercice 2025	
– pour les personnes qui travaillent : les trois dernières fiches de salaire (+ complément de chômage le cas échéant); si travail en intérim, **obligatoirement** demander un compte individuel à l'agence ;	
– pour les personnes au chômage : l'attestation du taux journalier et un **historique de toute l'année** au syndicat ;	
– pour les personnes sur la mutuelle : l'attestation du taux journalier des indemnités ainsi que l'historique depuis le début de l'année auprès de la mutuelle + **la prime de rattrapage dans le cas d'une invalidité** » ;	
– pour les personnes bénéficiant du revenu d'intégration : l'attestation du CPAS ;	
– pour les personnes handicapées : l'allocation d'handicapé et complément le cas échéant ;	
– pour les pensionnés : les trois derniers talons de pension (belge et française) ainsi que celui du mois du pécule de vacances ;	
– pour les enfants de plus de 18 ans : soit l'attestation de fréquentation scolaire, soit l'attestation de stage d'attente FOREM s'ils ne sont pas repris dans les points précédents ;	
– pour les enfants à charge : l'attestation de réception des allocations familiales auprès de la Caisse des allocations familiales (voir feuille en annexe) ;	
– pour les enfants en visite ou en garde alternée : soit la copie du jugement, de l'acte notarié ou la convention devant un médiateur familial agréé. Le document doit préciser que l'hébergement couvre au moins une nuit.	

Remarques

Veuillez faire des photocopies de vos documents personnels et remettre votre dossier uniquement s'il est complet !

Formulaire adapté sur base de l'arrêté du Gouvernement du 8 février 2024 modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 20007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement pou par les sociétés de logement de service public et introduisant des règles de mutation pour les baux à durée indéterminée.

N° d'inscription :

(réservé à la Société)

Date de réception des documents :

COORDONNEES ET COMPOSITION DU MENAGE	
CANDIDAT	**CONJOINT OU COHABITANT**
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Sexe : ☐ Masculin - ☐ féminin	Sexe : ☐ Masculin - ☐ féminin
Date de naissance :	Date de naissance :
Lieu de naissance :	Lieu de naissance :
Etat civil (1):	Etat civil (1):
Nationalité (2):	Nationalité (2):
Registre national :	Registre national :
Profession (3):	Profession (3):
Handicapé : ☐ oui - ☐ non	Handicapé : ☐ oui - ☐ non
Téléphone ou GSM :	Téléphone ou GSM :
Adresse e-mail :	Adresse e-mail :
Adresse : …….…… N°…….. CP …….. Localité ……..…… Pays …….. Date de domiciliation : ……..	Adresse : …….…… N°…….. CP …….. Localité ……..…… Pays …….. Date de domiciliation : ……..

(1) s'il s'agit d'une personne célibataire, mariée, cohabitante, divorcée, séparée, veuve.
(2) s'il s'agit d'une personne ressortissante belge, ressortissante de l'Union européenne autre que belge, autre ressortissante.
(3) S'il s'agit d'une personne salariée, indépendante, percevant des allocations de chômage, pensionnée, percevant des revenus de sa mutuelle ou assimilés, percevant le revenu d'intégration sociale.

MEMBRES FAISANT PARTIE DU MENAGE (ne plus reprendre le candidat et le conjoint/ou le cohabitant)

	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national	Commune du domicile	Handi-capé
1	…… …… Profession (3) :……..		☐ M ☐ F	☐ Enfant à charge ☐ Enfant en visite ☐ Enfant en garde alternée ☐ Ascendant ☐ Autre		Date domiciliation :	☐oui ☐non
2	…… …… Profession (3) :……..		☐ M ☐ F	☐ Enfant à charge ☐ Enfant en visite ☐ Enfant en garde alternée ☐ Ascendant ☐ Autre			☐oui ☐non
3	…… …… Profession (3):……..		☐ M ☐ F	☐ Enfant à charge ☐ Enfant en visite ☐ Enfant en garde alternée ☐ Ascendant ☐ Autre			☐oui ☐non

4	…… …… Profession (3): ……..		☐ M ☐ F	☐ Enfant à charge ☐ Enfant en visite ☐ Enfant en garde alternée ☐ Ascendant ☐ Autre			☐oui ☐non
5	…… …… Profession (3) :……..		☐ M ☐ F	☐ Enfant à charge ☐ Enfant en visite ☐ Enfant en garde alternée ☐ Ascendant ☐ Autre			☐oui ☐non
6	…… …… Profession (3) :……..		☐ M ☐ F	☐ Enfant à charge ☐ Enfant en visite ☐ Enfant en garde alternée ☐ Ascendant ☐ Autre			☐oui ☐non

Pour les femmes enceintes : date prévue pour l'accouchement : ……/……/…… (joindre attestation du gynécologue)

Vous-même ou votre conjoint, **POSSEDEZ-VOUS UNE HABITATION EN PLEINE PROPRIETE OU EN USUFRUIT ?** ☐oui - ☐non
(Formulaire à compléter en annexe)

Remarque : vous ne pouvez être ni pleinement propriétaire, ni usufruitier d'un logement (à moins qu'il ne s'agisse d'un logement non améliorable, inadaptable ou inadapté à votre handicap).

LOGEMENT SOUHAITE	
Maison ou appartement	☐
Appartement uniquement	☐
Maison uniquement	☐
Maisonnette de type « vieux conjoint » 3ème âge uniquement	☐
Appartement de type « vieux conjoint » 3ème âge uniquement	☐

De préférence avec jardin ☐

De préférence avec garage ☐

Choix concernant le logement au regard du handicap :

Au regard du handicap présenté par un des membres du ménage, le logement nécessite :

- Un aménagement pour personne à mobilité réduite ☐
- Un autre type d'aménagement lié au handicap d'un membre du ménage : ☐
- Logement adapté pour personne en voiturette uniquement ☐

Si oui, précisez lequel :_____

_____

ATTENTION : si vous effectuez un choix précis concernant le type de logement, la société vous propose un logement qui correspond strictement à votre demande. Un choix restrictif peut donc allonger le temps d'attente.

Selon la législation en vigueur, vous avez droit à :

- une chambre par couple ou personne isolée,
- une chambre supplémentaire pour la personne isolée de plus de 65 ans ou le couple dont l'un des membres a plus de 65 ans (**dérogation possible, voir feuille annexe à compléter – 1er cas**),

- une chambre pour un enfant unique,
- les enfants, quel que soit leur sexe, peuvent partager une même chambre jusqu'à l'âge de 10 ans,
- deux enfants de même sexe partagent la même chambre, quel que soit leur âge, s'ils ont moins de 5 ans d'écart,
- une chambre par personne handicapée (non cumulable avec la chambre supplémentaire pour les + 65 ans).

Pour les familles ayant droit à cinq chambres ou plus, celles-ci ont la possibilité d'introduire une demande de dérogation pour un logement avec une chambre de moins. Ils ne pourront pas introduire de demande de mutation vers un logement plus grand pendant les trois premières années d'occupation du logement (**voir feuille annexe à compléter – 2ème cas**).

Les familles ayant deux enfants de même sexe de plus de 10 ans et avec 5 ans d'écart peuvent demander une dérogation pour qu'ils soient dans la même chambre. Ils ne pourront pas introduire de demande de mutation vers un logement plus grand pendant les trois premières années d'occupation du logement (**voir feuille annexe à compléter – 3ème cas**)

ENTITES , COMMUNES ou QUARTIERS auprès desquels le ménage désire être candidat à l'attribution d'un logement.		
Soit , vous choisissez maximum 5 entités	**Soit, vous choisissez maximum 5 communes**	**Soit vous choisissez maximum 5 quartiers (*)**
1.	1.	1.
2.	2.	2.
3.	3.	3.
4.	4.	4.
5.	5.	5.

(*) liste des quartiers à la demande au secrétariat

PRIORITES REGIONALES (5)		
Le ménage se trouvant dans plusieurs situations bénéficiant de points de priorité peut cumuler les points d'une seule situation personnelle avec les points d'une seule situation vécue en termes de logement. Il ne peut en revanche pas cumuler les points de plusieurs situations personnelles ni les points de plusieurs situations vécues en terme de logement. Le ménage bénéficie d'un point par année d'ancienneté avec un maximum de 6 points. Veuillez cocher les cases se rapportant à votre situation et fournir le document demandé pour l'attribution des points de priorité.		
A. <u>Situations vécues par le ménage en termes de logement</u>		
Occupez-vous un logement de transit, d'insertion ou d'urgence depuis les 6 derniers mois ? **(si oui, joindre attestation de l'organisme gestionnaire du logement (Maison d'accueil, CPAS,…)**		5 pts
Etes-vous reconnu sans-abri ? **(si oui, joindre document du C.P.A.S.)**		5 pts
Occupez-vous une caravane, un chalet, à titre de résidence principale dans une zone définie par le plan Habitat permanent, s'il est visé par la phase 1 de ce plan ? **(si oui, joindre document CPAS et Commune)**		5 pts
Avez-vous été victime d'un événement calamiteux (ex. inondation, incendie, éboulement,…) ? **(si oui, joindre document de la Commune, des pompiers et du CPAS ou Fonds des calamités)**		5 pts
Occupez-vous un logement reconnu inhabitable par le Bourgmestre de la Commune ou par la Direction Générale Opérationnelle, Service Logement ? **(si oui, joindre attestation de la DGO4 ou Arrêté du Bourgmestre)**		4 pts
Occupez-vous un logement reconnu insalubre par surpeuplement par la Direction Générale Opérationnelle, Service Logement ? **(si oui, joindre document de la DGO4 ou Arrêté du Bourgmestre)**		4 pts
Occupez-vous un logement ayant fait l'objet d'un arrêté d'expropriation ? **(si oui, joindre document de la Commune, Région,…)**		4 pts
Etes-vous un locataire dont le bail est résilié par le bailleur pour occupation personnelle ou pour travaux importants ? **(si oui, joindre original du renon)**		4 pts
Devez-vous quitter un logement situé dans un périmètre de rénovation urbaine communale déterminé réglementairement, pour lequel un compromis de vente a été signé au profit d'une personne morale de droit public ? **(si oui, joindre document de la Commune, Région,…)**		4 pts
Occupez-vous une caravane, un chalet, à titre de résidence principale dans une zone définie par le plan Habitat permanent, s'il est visé par la phase 2 de ce plan ? **(si oui, joindre document CPAS et Commune)**		3 pts

B. **Situations personnelles du ménage**		
Quittez-vous ou avez-vous quitté votre logement à la suite de violences intrafamiliales attestées par des documents probants tels que procès-verbal, attestation de foyer ou attestation du CPAS ou institutions spécialisées dans les violences intrafamiliales ?		5 pts
Avez-vous des revenus imposables globalement (et issus au moins en partie d'un travail) qui n'excèdent pas les revenus modestes (34.100 euros) pour une personne seule et (42.600 euros) pour un ménage augmenté de 3.200 euros par enfant à charge ? **(si oui, preuve des revenus)**		4 pts
Etes-vous un mineur mis en autonomie et encadré par un service d'aide à la Jeunesse agréé par la Communauté Française ou Germanophone ? **(si oui, joindre attestation de mise en autonomie du service d'aide à la Jeunesse ou du service de protection judiciaire)**		3 pts
Etes-vous handicapé ou avez-vous un handicapé à votre charge au sens du Code des impôts sur les revenus ? **(si oui, joindre attestation Service Public Fédéral de la Sécurité Sociale (anciennement Vierge Noire))**		3 pts
N'exercez-vous plus d'activité professionnelle à la suite d'une maladie professionnelle reconnue ou d'un d'accident de travail, ou une telle personne est-elle à votre charge ? **(si oui, joindre attestation du Fonds des maladies professionnelles ou Fonds des accidents du travail)**		3 pts
Avez-vous perdu votre emploi dans les 12 derniers mois ou êtes-vous un ménage dont le seul membre au travail a perdu son emploi dans les 12 derniers mois ? **(si oui, joindre fiches salaire dans les 12 derniers mois, C4 ou attestation cessation d'activités)**		3 pts
Bénéficiez-vous d'une pension légale précaire (moins de 17.000 €/personne seule ou 23.200€/plusieurs personnes + 3.200 €/enfant à charge) **(si oui, joindre preuve des revenus)**		3 pts
Bénéficiez-vous d'une pension de prisonnier de guerre ou d'invalide de guerre ? **(si oui, joindre document du brevet de pension de l'un ou l'autre)**		2 pts
Etes-vous ancien prisonnier politique ou un de ses ayants droit ? **(si oui, joindre attestation du Service Public Sécurité sociale)**		2 pts
Etes-vous ancien ouvrier mineur ? **(si oui, joindre attestation Service des indemnités de l'INAMI)**		2 pts

MOTIFS
Veuillez décrire la(les) raison(s) pour laquelle (lesquelles) vous souhaitez obtenir un logement social :

ENGAGEMENTS

1. Je certifie sur mon honneur que la présente déclaration qui précède est sincère et véritable.
2. Je m'engage à renouveler ma demande de location non satisfaite entre le 1er janvier et le 15 février de chaque année.
   Cette confirmation s'effectue par le renvoi du formulaire de renouvellement plus des documents à y joindre qui m'aura été envoyé.
   Remarque : si la date de ma candidature est postérieure au 1er juillet de l'année en cours, je prends note que le renouvellement ne doit pas être effectué pour l'année qui suit mon inscription.
3. Lors d'un changement, ou au plus tard lors du renouvellement annuel de ma demande de location,
   - Je signalerai toute modification intervenue dans ma situation familiale ou financière (changement d'adresse, décès, naissance, mise en ménage, perte d'emploi ou nouvel emploi, handicap,…).
   - Je reconnais avoir la possibilité de modifier le choix du/des quartier(s) de préférence.
4. En m'autorisant à choisir une localisation pour ma demande, la Société ne s'engage pas à m'attribuer un logement dans le(les) quartier(s) choisi(s). Toutefois, il m'est loisible de refuser le logement proposé uniquement pour des raisons valables dont l'appréciation est laissée au Comité d'attribution.
5. Je m'engage à fournir tous les renseignements nécessaires à l'établissement de mes revenus et de mon patrimoine et j'autorise de manière permanente la société à demander à l'Administration des Finances tous les éléments quelconques y relatifs. Le refus de délivrer cette autorisation peut entraîner la radiation de ma candidature.
6. Je m'engage à signaler à la Société tout changement d'adresse survenu après mon inscription.

Toute déclaration inexacte ou incomplète d'un membre du ménage autorise la société à radier la candidature du (des) intéressé(s).

En application de l'article 15 de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 6 septembre 2007, la candidature d'un ménage ayant refusé à deux reprises un logement est radiée, et ce, dans n'importe quelle autre société de logement. Elle ne peut être réintroduite qu'après un délai de six mois à dater du jour de la notification de l'attribution du logement.

Des exceptions **en nombre limité** peuvent uniquement être autorisées en cas de force majeure attestée par le bourgmestre et pour des raisons d'urgence ou de cohésion sociales.

Voies de recours (10)

Le candidat locataire qui s'estime lésé par une décision de la société peut introduire une réclamation au siège de celle-ci, par envoi recommandé, dans les trente jours qui suivent la notification de la décision.
A défaut de réponse dans les trente jours de la réclamation ou en cas de réclamation rejetée, le candidat locataire peut introduire un recours, par envoi recommandé, auprès de la Chambre de Recours dont le siège est situé à la Société Wallonne du Logement, rue de l'Ecluse, 21 à 6000 Charleroi

Il est également possible, pour le candidat locataire, d'adresser une réclamation individuelle auprès du Médiateur de la Région Wallonne à l'adresse suivante : rue Lucien Namêche, 54 à 5000 Namur.

Traitement de vos données à caractère personnel

Depuis le 25 mai 2018 le Règlement Général sur la Protection des Données (R.G.P.D) est entré en vigueur. Le but de celui-ci est de renforcer et d'unifier la protection des données à caractère personnel pour les individus au sein de l'Union Européenne.

Nous vous informons que les données à caractère personnel de chacun des membres de votre ménage dont nous disposons sont exclusivement traitées et conservées dans le contexte de votre demande de logement auprès de la Société de Logements de Mouscron dont le fonctionnement est régi par le Code Wallon du Logement et de l'Habitat Durable institué par le décret du 29 octobre 1998 et les arrêtés successifs, ainsi que par l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 et les arrêtés successifs régissant la location des logements publics.

Nous vous garantissons que vos données sont traitées dans le respect des dispositions du Règlement européen n0°2016/679 (R.G.P.D) et de la Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, ainsi que vos droits à la consultation, à la rectification, à la portabilité, à l'effacement ou à l'opposition de traitement.

Nous vous informons également de la possible transmission de vos données, dans le cadre strict des législations susmentionnées, aux services publics fédéraux, aux organismes publics ou à une autre SLSP en cas de désignation ou de changement de société de référence.
Le responsable du traitement est la **Société de Logements de Mouscron,** dont le siège est à **Mouscron.**

Vous avez le droit de consulter et de faire corriger les renseignements communiqués comme prévu par les dispositions du Règlement européen n°2016/679 5R.G.P.D) et de la Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, ainsi que vos droits à la consultation, à la rectification, à la portabilité, à l'effacement ou à l'opposition de traitement. Il vous appartient néanmoins de nous communiquer tout élément susceptible de modifier votre dossier de candidature sous peine d'être radié si les informations en notre possession s'avèrent incorrectes ou incomplètes.

Nous invitions activement chaque membre de votre ménage à prendre connaissance du présent document et à contacter nos services par courrier ou par courriel à l'adresse suivante dpo@slmouscron.be en cas d'interrogation, de non-compréhension des éléments repris ci-dessus ou afin d'exercer vos droits tout en tenant compte des obligations liées au traitement de votre candidature à un logement.

Fait à ……, le ……

Signature(s) précédée(s) de la mention
« Lu et approuvé »

VOLET A REMPLIR PAR LA SOCIETE QUI RECOIT LA DEMANDE D'INSCRIPTION

DATES (VOLET A REMPLIR PAR LA SOCIETE QUI RECOIT LA DEMANDE D'INSCRIPTION) (4)					
de dépôt	d'admission	de radiation	de refus	de confirmation	d'attribution
…./…./….	…./…./….	…./…./….	…./…./….	…./…./….	…./…./….
			…./…./….		

LE LOGEMENT REGLEMENTAIREMENT PROPORTIONNE A LA COMPOSITION FAMILIALE COMPORTE (CHAMBRES AYANT DROIT) (6)				
1 chambre	2 chambres	3 chambres	4 chambres	5 chambres
Dérogation:	Dérogation:	Dérogation:	Dérogation:	Dérogation:
Logement doit être adapté pour personnes handicapées (7)		Oui ☐	Non ☐	

DEROGATIONS	
Demande de dérogation pour urgence ou cohésion sociale	Oui / Non
Demande de dérogation pour raison médicale	Oui/ Non

LES REVENUS D'ADMISSION (9)			
Revenus:			
Ménage	à revenus modestes	en état de précarité	à revenus moyens

(4) Arrêté du Gouvernement wallon du 06 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, articles 12 à 16.

(5) Arrêté du Gouvernement wallon du 06 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, article 17.

(6) Arrêté du Gouvernement wallon du 06 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, articles 1er, 15°.

(7) Code wallon du Logement et de l'habitat durable, article 1 er, 16° : logement dont la configuration permet une occupation adéquate par un ménage en raison du handicap d'un de ses membres, conformément aux critères fixés par le Gouvernement.

(8) Arrêté du Gouvernement wallon du 06 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, article 12, § 2 et 3)

(9) Indiquer le revenu (cf. article 1er,8°, de l'arrêté) et le type de ménage (code wallon du Logement, article 1er,9°,29°,30°,31°).

(10) Arrêté du Gouvernement wallon du 06 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, articles 7 à 11.

Société de
Logements
de Mouscron
SRL agréée par la SWL

DEMANDE DE DEROGATION (8)

Monsieur et Madame …….., souhaitons l'application d'une dérogation au logement proportionné (dossier ……)

Demande de dérogation à cocher :

1er cas

Personne seule ou ménage dont l'un des membres a plus de 65 ans désirant un logement type "vieux-conjoint" (uniquement 1 chambre) et souhaitant par conséquent une chambre **en moins**. ☐

2ème cas

Nous avons droit à un logement de 5 chambres ou plus.
Nous faisons la demande de dérogation pour un logement avec une chambre **en moins**. ☐

3ème cas

Nous acceptons que deux enfants de même sexe, de plus de dix ans et avec cinq ans d'écart ou plus soient dans la même chambre. ☐

Dès lors, nous prenons acte que nous ne pouvons pas introduire une demande de mutation pendant les trois premières années d'occupation du logement qui nous aura été attribué.

Fait à .....

Le .....

Signature(s),

Nom et adresse de l'expéditeur (administration du logement, organisation sociale du logement) :

SOCIETE DE LOGEMENTS DE MOUSCRON
Rue du Manège, 50 - 7700 MOUSCRON
Tél. 056/85.44.99 - Fax 056/34.43.14

Personne de contact : ***Mr Laurent MEERT***

CONTROLE DES CONDITIONS DE PROPRIETE

DECLARATION SUR L'HONNEUR,

En vue de l'obtention d'avantages dans le domaine du logement social

Remarque importante pour l'organisme qui délivre ce formulaire !

Ce formulaire (et la méthode de travail associée) ne peut être utilisé que par le secteur du logement social et à condition que l'avantage dont l'application est demandée *soit dépendant des revenus du demandeur, de son partenaire ou des membres de son ménage.*

Cette déclaration sur l'honneur sert à vérifier que les conditions de propriété imposées sont respectées. Le contenu de cette déclaration fera l'objet d'une vérification auprès du service public compétent.
Il et donc important que ce formulaire soit correctement complété. **N'oubliez pas de le signer.**

A compléter par l'organisme qui délivre ce formulaire :

- **Disposition légale ou réglementaire qui est à la base de cette demande :**

  Logement social

A COMPLETER PAR LE DEMANDEUR :

CASE 1 : Renseignements au sujet du demandeur et des autres personnes concernées par cette déclaration :

DEMANDEUR : ……..(nom + prénom)
né le ……. lieu de naissance : …….…….
N° national : ☐☐☐☐☐☐ ☐☐☐ ☐☐ (voir carte d'identité ou carte SIS)

CONJOINT OU COHABITANT (légal ou de fait) :
……..(nom + prénom)
né le ……. lieu de naissance : …….…….
N° national : ☐☐☐☐☐☐ ☐☐☐ ☐☐ (voir carte d'identité ou carte SIS)

COMPOSITION DE MENAGE au moment de la signature de la déclaration :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	N° NATIONAL
……	……	……..……	……..……
……	……	……	……
……	……	……	……
……	……	……	……
……	……	……	……
……	……	……	……
……	……	……	……

Domicile : (rue – numéro – bte.)…….
(code postal) ……. (commune)……...

Organisme :……. N° de dossier : …….
Identité du demandeur : ……

CASE 2 : DECLARATION PERSONNELLE SUR L'HONNEUR

Le demandeur et, le cas échéant, son conjoint ou la personne avec laquelle il cohabite de fait ou légalement (voir case 1) **déclare(nt) sur l'honneur :**

A. Qu'à la date de la présente déclaration, lui (elle) et les membres de son ménage tel que mentionné en case 1, ne possédaient pas, *pour la totalité*, d'autres droits réels immobiliers que ceux décrits ci-après : (1)

	BIEN 1	BIEN 2
Commune – pays :	……	……..
Rue ou lieu-dit :	……..	……..
Désignation cadastrale :	……	……..
Nature du bien (2) :	……..……	……..
Nature du droit (3) :	……..	……..

B. Que dans le courant des …….. (4) dernières années, lui (elle) et les membres de son ménage ont aliéné (vente, partage, donation, cession à titre gratuit) les biens et droits immobiliers suivants : (5)

Date de l'aliénation :	situation et nature du bien :	prix obtenu ou valeur estimée
……	……	……..
……	……	……..

PAS D'APPLICATION

Signatures obligatoires

Date	Demandeur	Conjoint ou cohabitant
……	……...	……

(1) mentionner "NEANT" si on ne possède aucun droit ou bien immobilier
(2) maison, appartement, immeuble, parcelle de terrain
(3) pleine propriété, usufruit, usage, habitation, emphytéose, superficie, nue-propriété
(4) L'organisme qui délivre ce formulaire doit ici compléter le nombre d'années qui doivent être prises en considération sur base de la réglementation en vigueur. Il mentionne "PAS D'APPLICATION" si les aliénations ne jouent aucun rôle.
(5) Mentionner "NEANT" si aucun bien ou droit immobilier n'a été aliéné durant la période concernée.

Le formulaire complété doit être renvoyé à l'organisme qui l'a délivré (voir cadre supérieur gauche du recto de ce document).

Déclaration sur l'honneur de non revenu

Document à compléter si l'un des membres du ménage ne perçoit aucun revenu !

Je soussigné(e)……

Atteste par la présente ne bénéficier d'aucun revenu et être à charge de :

Monsieur/Madame :……..

Fait à …….

Le…….

Signature :……..